

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

L'IMMUNITÉ À L'ÉGARD DES POURSUITES JUDICIAIRES DANS L'AFFAIRE DU CARTEL DE L'URANIUM

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui connaît sans doute très bien les circonstances qui entourent l'affaire du cartel de l'uranium, soumise à la Cour suprême. Ce matin, la Cour suprême du Canada a rendu une décision à la majorité déclarant que l'Eldorado Nucléaire et Uranium Canada bénéficiaient de l'immunité de la Couronne. Le juge Dickson, parlant au nom de la majorité, a déclaré:

Plus le gouvernement participe à des activités qui, autrefois, étaient considérées comme réservées aux personnes privées, plus il est difficile de comprendre pourquoi la Couronne a besoin d'un statut juridique différent de celui de ses sujets.

Il faisait remarquer qu'étant donné que le Parlement s'est prononcé, la Cour suprême était forcée de conclure que l'immunité de la Couronne s'appliquait. Dans ces circonstances, le gouvernement va-t-il continuer à s'abriter derrière un artifice de la loi ou modifiera-t-il celle-ci pour que les sociétés de la Couronne puissent être poursuivies et rendues responsables de leurs agissements au sein de ce cartel?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, le député soulève là une question extrêmement sérieuse. Je voudrais lui dire que le projet de loi sur la concurrence sera déposé très prochainement et qu'il s'attaquera à ce problème. J'espère que le député l'appuiera sans réserves.

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je parle du cartel de l'uranium en vertu duquel le gouvernement a utilisé des sociétés de la Couronne pour inciter des sociétés privées à participer à un cartel, ce pour quoi elles sont maintenant poursuivies. Le ministre est-il prêt, dans ce cas-ci tout comme dans un sens général, à proposer une modification de la loi d'interprétation, de sorte que Sa Majesté soit assujettie à nos lois, sauf dans les cas où elle en est expressément exemptée? Le ministre est-il prêt à prendre des mesures à propos de cette affaire et également sur un plan plus général?

L'hon. Judy Erola (ministre de la Consommation et des Corporations): Madame le Président, je ne peux m'empêcher de sourire devant cette question, car il y a deux semaines environ, les députés d'en face s'opposaient de façon véhémement à toute mesure rétroactive. Je voudrais faire savoir au député que, de toute façon, la mesure législative ne sera pas rétroactive. Toutefois, j'espère qu'il appuiera activement les changements qu'il préconise, car ils figureront dans la nouvelle mesure législative sur la concurrence.

* * *

L'AGRICULTURE

LE RAPPORT ANDERSON-VANDERMEULEN SUR LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE AU CANADA—LE RENVOI AU COMITÉ

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, qui porte

Questions orales

sur la stabilisation du secteur de l'élevage au Canada. Elle porte également sur un rapport qui vient de paraître dernièrement, sous les auspices du ministre, rapport intitulé «Evaluation du secteur de l'élevage au Canada», mieux connu sous le nom de rapport Anderson-Vandermeulen. Il y est question de la stabilisation et de la gestion de l'offre dans ce secteur. Le ministre est-il prêt à prendre les mesures qui s'imposent pour faire déposer ce rapport à la Chambre au besoin, en vue de le renvoyer, comme il se doit, au comité permanent de l'Agriculture, pour qu'il fasse l'objet d'une étude approfondie?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, les ministres provinciaux de l'Agriculture ont reçu il y a déjà plusieurs mois le rapport dont parle le député. Si je ne m'abuse, certains journaux l'ont reçu également. S'il lui est impossible de l'obtenir, je vais sans aucun doute me renseigner parce que je n'ai pris aucune décision en vue d'en interdire la publication. Je ne sais donc pas pourquoi le rapport n'a pas été publié, si c'est le cas.

• (1440)

ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, je suis sûr que le ministre se trompe. Le document que je lui demande de déposer est le rapport Anderson-Vandermeulen. Il est daté de mars 1982, mais il a paru à nouveau il y a deux semaines. Le ministre a-t-il peur de le déposer à la Chambre? Peut-il nous dire s'il compte le renvoyer comme il se doit au comité?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je sais exactement de quel rapport parle le député. Il a été préparé par deux personnes, MM. Anderson et Vandermeulen, qui ont examiné tous les précédents rapports, y compris celui du Sénat, celui que j'ai préparé et celui d'une province. Ils ont étudié tous ces rapports, ont consulté des gens et ont préparé leur propre rapport, que les ministres provinciaux de l'Agriculture et certains journalistes ont déjà reçu. Si le député n'en a pas reçu un exemplaire, je ne comprends pas pourquoi. S'il m'a demandé de lui en fournir un, je ne sais pas pourquoi il ne l'a pas reçu. Cependant, c'est un document public qu'il pourra se procurer s'il le désire.

* * *

LES PÊCHES

L'INDUSTRIE DE LA CÔTE EST—L'EXPROPRIATION POSSIBLE DE NAVIRES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je m'adresse au ministre des Pêches et des Océans qui n'ignore sûrement pas la situation désespérée dans laquelle se trouve le secteur des pêches de la côte-ouest depuis trois ans. Il n'ignore sûrement pas non plus que l'absence de consultations suffisantes en ce qui concerne directement le gagne-pain des pêcheurs a abouti à toutes sortes d'excès, y compris le blocus du détroit de Georgie, l'occupation des conserveries, et les manifestations récentes à Nanaïmo.